



DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Demande à retourner exclusivement soit par :

- E-MAIL : sixfours.eau@metropoletpm.fr (commune de Ollioules et Six-fours les plages)
- lagarde.eau@metropoletpm.fr (commune de la Garde)

- Courier : Régie des eaux – Métropole TPM
81 avenue de la Mer
83140 Six-Fours les plages

Régie de l'eau de la Garde
Rue Jean Baptiste Lavène - BP 121
83957 La Garde Cedex

Pour tout renseignement vous pouvez joindre la régie au 04.94.05.58.30

DEMANDE DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU PUBLIC

- D'ADDUCTION D'EAU POTABLE
- D'ASSAINISSEMENT

DEMANDEUR

NOM, PRENOM :

ADRESSE :

SOCIETE :

SIRET =

Représentant =

Domiciliation =

CONTACTS :

Téléphone =

Mail =

DEMANDE POUR L'IMMEUBLE :

ADRESSE :

Numéro et voie =

Code Postal et Ville =

REFERENCES CADASTRALES :

NUMERO D'AUTORISATION D'URBANISME (si concerné) :

MOTIF DE LA DEMANDE

CAS 1 :

- La demande de raccordement est en lien avec une autorisation d'urbanisme**

Dans l'affirmative joindre une copie de l'arrêté

CAS 2 :

- La demande de raccordement concerne une habitation existante**

Dans l'affirmative si l'habitation à plus de deux ans et pour bénéficier d'une TVA à taux réduit, joindre le Cerfa n° 13947*05

CAS 3 :

- Le réseau public n'est accessible que via une parcelle privée tierce**

Dans l'affirmative joindre une copie des servitudes de tréfonds et/ou autorisations

CAS 4 :

- Création d'un branchement pour poteau Incendie**

Dans l'affirmative, joindre l'avis de la DECI, précisant les besoins de simultanéité

CAS 5 :

- La demande de raccordement concerne un compteur vert**

JUSTIFICATIFS A FOURNIR

- Un plan de situation de l'immeuble (pour tous les cas)**

(échelle comprise entre 1/1000 et 1/10000)

- Copie d'une pièce d'identité ou extrait KBIS (pour tous les cas)**

- Un plan de masse (pour tous les cas)**

(échelle 1/500) des réseaux avec positionnement du branchement projeté

- Arrêté de permis de construire (cas 1)**

- L'acte de propriété (cas 2)**

- Le Cerfa n°13947*05 dûment renseigné (cas 2)**

- Servitudes de tréfonds et autorisations (cas 3)**

- Avis du service DECI précisant les besoins de simultanéité (cas 4)**

- Fiche de calcul de la surface de plancher dument complétée (pour tous les cas de branchement d'assainissement)**

cf. annexe ci-jointe

- Nature des eaux déversées dans le réseau d'assainissement (pour tous les cas de branchement d'assainissement)**

ENGAGEMENTS

Je m'engage à me conformer en tout point au règlement du Service Assainissement de la métropole TOULON PROVENCE MEDITERRANEE ainsi qu'à ses prescriptions

J'affirme, sous ma responsabilité pleine et entière, que seules les eaux usées domestiques seront déversées au réseau. Il est notamment formellement interdit de rejeter via le branchement d'assainissement les eaux pluviales et les eaux de piscine. Tout déversement autre que domestique devra faire l'objet d'une demande particulière car soumise à une autorisation spéciale de déversement auprès du Service Assainissement.

FISCALITE (concernant les branchements d'assainissement)

Conformément aux dispositions du règlement d'assainissement, l'ensemble des travaux est réalisé à la charge du demandeur. En conséquence les travaux de raccordement entre la limite du domaine privé et le réseau public seront réalisés sur devis établis par le Service Assainissement de la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

Tout nouveau bénéficiaire d'un raccordement au réseau public d'assainissement devra procéder au paiement de la participation à l'assainissement Collectif (PAC) (délibération du 24 mai 2012) :

Tarif en vigueur (période du 01/07/2025 au 30/06/2026) :

- logements d'habitation (individuels, collectifs, hôteliers) : 18,63 € par m² de surface plancher**
- bureaux, locaux commerciaux (entrepôts, artisanat, industrie, services) : 11,18 € par m²**
- camping, résidences mobiles de loisir, caravaning : 99,39 € par emplacement**

Je m'engage à informer la régie des eaux de la fin des travaux, en domaine privé, afin qu'il puisse en contrôler leur bonne exécution.

Fait à :

Signature :

Le :